

GALERIE D IXELLES

Chee d'Ixelles & Chee de Wavre 50
1050 BRUXELLES
N° BCE : **0837.946.376**



Pôle Concept s.a.
Avenue Paul Hymans, 105
B-1200 Bruxelles

Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : **0445.652.840**
IPI : **102.895**

Date document : 30/11/2024

Lot : 76 A02

Propriétaire : MENDELONIS SODELWISZ

Date d'échéance : 30/12/2024

Facture n° 8156

N° de la facture 8156

1051 FOREST

Décompte de copropriété du 01/01/2023 au 31/12/2023

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
A CHARGE DES OCCUPANTS			844.87
102000 SERVICE DE NETTOYAGE - WAVRE	70 / 2270	3 409.91 =	105.15
110000 DEPENSES COURANTES - COMPLEXE	70 / 9980	3 506.20 =	24.59
112000 DEPENSES COURANTES "WAVRE"	70 / 2270	4 903.28 =	151.20
122000 FRAIS ASCENSEURS "WAVRE"	70 / 2270	2 176.65 =	67.12
130000 FRAIS DE GESTION	70 / 9980	54 234.60 =	380.40
160000 FRAIS CHAUFFAGE & EAU	70 / 9980	14 136.55 =	99.15
170000 Relevé compteurs	1 / 66	1 139.14 =	17.26
A CHARGE DES PROPRIETAIRES			-1 059.05
200000 FRAIS PROPRIETAIRES	70 / 9980	43 826.22 =	307.40
715000 REMBOURSEMENT PROVISIONS 01-12/23	70 / 9980	-83 999.36 =	-589.17
725000 REMBOURSEMENT PROVISIONS WAVRE 01-12/23	70 / 2270	-15 999.88 =	-493.39
735000 REMBOURSEMENT APPEL CONTENTIEUX	70 / 9980	-7 500.44 =	-52.61
745000 REMBOURSEMENT APPEL CONTENTIEUX	70 / 2270	-7 500.08 =	-231.28
FRAIS PRIVATIF			192.64
098C frais privatifs eau	/	=	192.64
Détails des frais privatifs			192.64
Eau privative 2023			192.64

Total de la facture : -21.54 €

Instructions de paiement

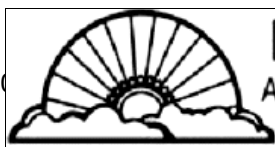
Le solde est en votre faveur, ce montant sera reporté au credit sur votre prochain décompte

GALERIE D IXELLES

Chee d'Ixelles & Chee de Wavre 50

1050 BRUXELLES

N° BCE : **0837.946.376**



Pôle Concept s.a.

Avenue Paul Hymans, 105

B-1200 Bruxelles

Syndic Pole Concept S.A.

Ave Paul Hymans 105 Bte 11

BE 1200 Bruxelles

N° BCE : **0445.652.840**

IPI : **102.895**

Monsieur et/ou Madame

Propriétaire : 0000113555

Réf. du lot : 76 A02

[REDACTED]

[REDACTED] 02

[REDACTED]

Belgique

Bruxelles, le 30/11/2024

Décompte de copropriété du 01/01/2023 au 31/12/2023

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour plus d'informations sur votre immeuble et votre compte personnel, consultez notre site

[http : //www.poleconceptsa.be](http://www.poleconceptsa.be) et sélectionnez « Accès à votre Ecoweb »

Votre login : 0000113555

Votre mot de passe : 55565